

ÉCOLES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Bonne rentrée



ÉDITO

Votre enfant s'apprête à rentrer à l'école à Montpellier: nous nous réjouissons de l'accueillir dans un de nos 126 établissements! S'inscrire pour la première fois à l'école publique n'est pas une formalité parmi d'autres. Elle est un gage de confiance, et un grand pas pour toute la famille, que nous sommes heureux, en tant que municipalité, d'accompagner.

Parce que l'école est l'opportunité pour chaque enfant de s'émanciper et se réaliser, l'éducation est une des grandes priorités de ce mandat. Pour réaliser cette promesse, et dès la rentrée scolaire de septembre, nous avons augmenté la dotation de fournitures scolaires de 41,50 € à 45 €, pour donner aux enseignants les moyens de nos ambitions. Nous avons également lancé le plan numérique qui permettra aux 977 classes de la ville, d'ici quelques mois, d'être dotées d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

La réussite de tous se fonde également sur une politique éducative ambitieuse. Nous avons lancé, cette année, un dispositif de soutien scolaire gratuit, public et laïque. De 16 h 30 à 17 h 30 les jours d'école, et les mercredis et samedis dans les médiathèques, des enseignants et animateurs qualifiés accompagneront les enfants par petits groupes dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. Nous serons également attentifs à la qualité des ateliers périscolaires, afin d'en faire de réels outils pédagogiques qui contribuent à offrir à chaque enfant un véritable bagage culturel.

Lieu d'apprentissage et d'intégration sociale, l'école doit tout faire pour garantir à chaque enfant l'accès à un savoir qui instruit et qui émancipe. C'est notre conviction. Et ce sera l'engagement de toute l'équipe municipale lors des cinq prochaines années.



Michaël DELAFOSSÉ

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Fanny DOMBRE - COSTE

1^{re} Adjointe au Maire
Déléguée à la Ville éducative
et à la Réussite éducative

QUI EST CONCERNÉ ?

- › **Les nouveaux arrivants** à Montpellier.
- › **Les enfants de 3 ans** (nés en 2018) entrant en maternelle.
- › **Les enfants de 2 ans** (nés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 août 2019) seront inscrits en Toute Petite Section sur liste d'attente.
- › **Les enfants qui changent d'école** à la prochaine rentrée scolaire.
- › **Les enfants entrant au CP** (qui n'ont pas encore été inscrits).
- › **Les parents n'ayant pas procédé à l'inscription au CP** de leurs enfants en décembre 2020 sont invités à se déplacer pendant la campagne d'inscription scolaire du 18 janvier au 5 février 2021.

À NOTER


L'admission à l'école aura lieu à partir du 3 mai jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Vous devez tout d'abord inscrire votre enfant auprès du service Presto à l'Hôtel de Ville, ou dans une mairie de proximité, entre le 18 janvier et le 5 février 2021. Vous pouvez également réaliser votre demande d'inscription en ligne sur le site de la Ville de Montpellier : montpellier.fr

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- › **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (*taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer - hors quittance délivrée par un particulier, facture téléphone fixe, facture box, attestation Sécurité sociale, bail d'un organisme, l'attestation de domicile délivrée par un organisme agréé, l'attestation CAF*). Les attestations d'hébergement rédigées par un tiers, les baux et les quittances de loyer de particuliers ne sont pas recevables.
- › **Livret de famille à jour** mentionnant les enfants à charge.
- › **Votre dernière attestation CAF**
- › **Votre avis d'imposition 2020** sur les revenus 2019.
- › **Une pièce d'identité**, avec photo, du représentant légal demandeur.
- › **En cas de séparation des parents** actes concernant la garde des enfants : jugement du JAF, courrier des 2 parents explicitant les modalités de garde, accompagné des pièces d'identité .

 Le demandeur doit être impérativement l'un des 2 responsables légaux de l'enfant.

Le service Presto vous délivrera un certificat d'inscription qui vous permettra de finaliser l'admission de votre enfant auprès de la direction de l'école, sur rendez-vous uniquement.

L'INSCRIPTION SCOLAIRE EN TOUTE PETITE SECTION

Les enfants âgés de moins de 3 ans peuvent être inscrits à l'école maternelle en Toute Petite Section (TPS). Il s'agit d'une **inscription sur liste d'attente** qui ne garantit pas que l'enfant soit admis à l'école. L'admission se fait auprès de la direction de l'école de rattachement (sous réserve qu'une classe de TPS soit ouverte sur l'établissement).

Si aucune admission en TPS sur l'école de secteur n'est possible, aucune réorientation vers un autre établissement ne sera proposée par la mairie.

Vous avez cependant la possibilité de faire une demande d'inscription en crèche ou en halte-garderie.

Vous devez procéder à une nouvelle demande d'inscription dès la prochaine campagne d'inscription pour l'entrée en Petite Section en septembre de l'année suivante.

LA DÉROGATION SCOLAIRE

C'est une procédure exceptionnelle faisant l'objet d'un examen en commission. Le dossier sera à retirer, si besoin, au moment de l'inscription et devra être **envoyé impérativement avant le 14 février 2021*** (cachet de la poste faisant foi), par courrier à :

› **Mairie de Montpellier**
Direction de l'éducation
1, place Georges Frêche
34267 Montpellier Cedex 2

*Au-delà de cette date, aucune demande de dérogation ne sera traitée. Tout dossier incomplet sera rejeté.

À NOTER

La demande de dérogation ne peut être effectuée qu'après inscription dans l'école de secteur. Aucune demande par courriel ne pourra être acceptée. Pour les enfants déjà inscrits, vous pouvez télécharger le dossier de dérogation sur montpellier.fr



MA CARTE

PRESTO+



› COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

L'accès à la restauration scolaire et aux temps périscolaires est conditionné à la délivrance pour chaque enfant, d'une Carte personnelle, **Ma carte**, par le service **Presto** à l'Hôtel de ville.

Ma Carte permet de paramétrer les spécificités alimentaires et de badger la présence de votre enfant sur les bornes de son école.

Cette carte est obligatoire, gratuite et accompagne votre enfant tout au long de sa scolarité dans les écoles publiques de Montpellier.

En cas de dégradation ou de perte, son remplacement est facturé **10 €**.

› COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

- Pour les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à l'école pendant la campagne d'inscription (du 18 janvier au 5 février 2021), **Ma carte** vous sera adressée par courrier à votre domicile.
- Pour les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) en cours d'année, **Ma carte** vous sera remise par le service **Presto** à l'Hôtel de Ville.
- Pour les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) en mairies de proximité, la demande doit être faite aux guichets du service Presto de l'Hôtel de Ville ou par courriel à presto@ville-montpellier.fr

› COMMENT ACCÉDER À LA RESTAURATION ET AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

Les repas et temps d'accueil après la classe (de 16 h 30 à 17 h 30) doivent être **réservés au préalable**.

En l'absence de réservation préalable votre enfant pourra déjeuner au restaurant scolaire, mais le prix de chaque repas sera majoré d'une somme forfaitaire de **1,50 €**, et il ne pourra pas bénéficier d'un régime spécifique.

Les réservations sont ouvertes selon un calendrier fixé par année scolaire, **vous pouvez réserver pour toute l'année** ou par cycle de vacances à vacances et consulter les menus. En dehors des périodes de réservation, vous pouvez **modifier les prestations jusqu'à 10 jours** avant les dates souhaitées, sur le portail famille presto.montpellier.fr ou au guichet du service Presto de l'Hôtel de ville. Les périodes dédiées aux réservations débutent deux semaines avant chaque vacances scolaires.



LES PÉRIODES DE RÉSERVATION



PÉRIODE SCOLAIRE	presto.montpellier.fr	ÉCOLE, PRESTO, MAIRIES DE PROXIMITÉ
Rentrée scolaire Jeudi 2 septembre au vendredi 22 octobre 2021	Du lundi 14 juin au mardi 31 août 2021	du lundi 16 août au mardi 31 août 2021 (guichet Presto uniquement) Du mardi 24 août au 31 août 2021 (à l'école sur RDV auprès des RALAE)
Toussaint - Noël Du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre 2021	Du lundi 11 octobre au dimanche 24 octobre 2021	Du lundi 11 octobre au vendredi 22 octobre 2021
Noël - Février Du lundi 3 janvier au vendredi 18 février 2021	Du lundi 6 décembre au dimanche 19 décembre 2021	Du lundi 6 décembre au vendredi 17 décembre 2021
Février - Pâques Du lundi 7 mars au vendredi 22 avril 2022	Du lundi 7 février au dimanche 20 février 2022	Du lundi 7 février au vendredi 18 février 2022
Pâques - Eté Du lundi 9 mai au mardi 5 juillet 2022	Du lundi 11 avril au dimanche 24 avril 2022	Du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022

Comment sont facturés la restauration et les temps périscolaires ?

Vos tarifs personnalisés sont calculés une fois par an, sur la base de vos ressources et le nombre d'enfants de la famille. Ces tarifs ne sont pas modifiables en cours d'année.
Les consommations sont facturées mensuellement.

NOUVEAU

En dehors des campagnes de réservation vous avez la possibilité de modifier les prestations jusqu'à 10 jours avant les dates souhaitées sur le portail famille presto.montpellier.fr ou au guichet du service Presto de l'Hôtel de Ville uniquement .

INFOS PRATIQUES

OÙ INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Sur le site de la Ville de Montpellier montpellier.fr

rubrique démarches - inscription
scolaire

Service Presto Hôtel de Ville

1, place Georges Frêche
04 34 88 78 98

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,
le jeudi de 10h à 19h

presto@ville-montpellier.fr

Mairie de proximité Mosson

111, place de Tipasa
04 34 88 77 00

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Mairie de proximité François Villon


55, rue des Araucarias
04 34 88 77 01

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Mairie de proximité Tastavin

118, allée Maurice Bonafos
04 34 88 77 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

- 
- Les lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
 - Des informations actualisées sont disponibles sur le site de la Ville: montpellier.fr
 - Les prestations sont interrompues 15 minutes avant l'heure de fermeture.

RENDEZ-VOUS SUR

parents.montpellier.fr

En un clic, retrouvez tous les renseignements utiles concernant les modes de garde des tout-petits, les inscriptions scolaires, les menus des restaurants scolaires, les centres de loisirs et toutes les actus !



MAIRIE DE MONTPELLIER

Direction de l'Éducation
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

